

**OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS
CÔTE D'OPALE**

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION DU 25 NOVEMBRE 2025



**Décision modificative pour l'exercice 2025 portant sur l'ouverture de crédits en
Amortissements au budget Marina Port de Plaisance**

Le 25 novembre deux mille vingt-cinq à 17 h 00, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni dans les locaux administratifs de l'**office de tourisme** situés 15 Bd Bassin Napoléon à Boulogne/Mer (salle 6) sur une convocation en date du 6 novembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : Mme JUILIEN-PEUVION, M. FOURCROY, M. BOUTLEUX, M. CHOCHOIS, M. SUSLAMARE, M. LECLERCQ, M. BREBION, Mme CHAMOIN, M. WADOUX, membres titulaires du Comité de Direction,

M. FARRANDS, membre suppléant représentant Mme PASSEBOSC
Mme KANDOT, membre suppléant représentant M. SIRUGUE

Mme DRUJENT, Mme POQUET, membres suppléants du Comité de Direction,

Absents excusés :

M. CUVILLIER, président de l'OTBCO,

Mme LEMAIRE, M. GODEFROY, M. DUMAINE, M. BARILLON, Mme BECHET, M. BOUZIN, M. HENNUYER, M. LOUVET, M. POUCE, membres titulaires

M. SIRUGUE, membre titulaire représenté par Mme KANDOT
Mme PASSEBOSC membre titulaire représenté par M. FARRANDS

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, M. CARTON, M. LOGIE, M. HENNEQUIN, Mme BRUNELLOT, M. DAMBOISE, M. RAMET, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE, M. REGINENSI, M. OLIVIER, membres suppléants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU la proposition de Monsieur le Président,

VU les instructions comptables M4,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au paiement des amortissements restants,

CONSIDERANT le manque de crédits inscrits au BP 2025,

Il est exposé :

Le présent projet de décision modificative a pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits sur le Budget Marina Port de Plaisance depuis le début de l'exercice.

Il est demandé aux Membres du Comité de Direction de bien vouloir approuver cette décision modificative comme suit :

Ouverture de crédits en dépenses d'investissement :

Chapitre 21 :

- 2183 : - Matériel de bureau et d'informatique	+ 500,00 €
---	------------

Ouverture de crédits en recettes d'investissement :

Chapitre 040 : + 500,00 €

- 2805 : Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs	- 1 930,00 €
- 28181 : Installations Agencement, Aménagement divers	- 850,00 €
- 28183 : Matériel de Bureau et d'Informatique	+ 3 450,00 €
- 28184 : Mobilier	+ 820,00 €
- 28188 : Autres	- 990,00 €

Virements de crédits en dépenses de fonctionnement :

Chapitre 042 :

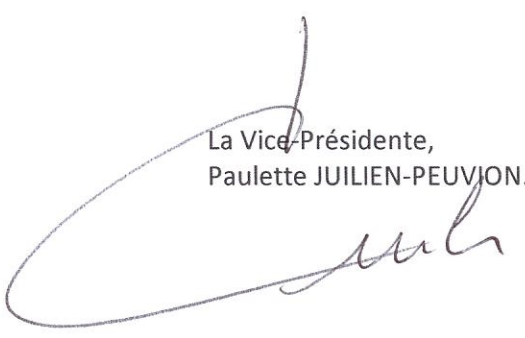
- 6811 : Dotations aux amortissements + 500,00 €

Chapitre 011 :

- 635111 : Cotisations Foncières des Entreprises - 500,00 €

DECIDE d'approuver cette décision modificative sur l'ouverture de crédits en amortissements,

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire, le 25 novembre 2025.



La Vice-Présidente,
Paulette JULIEN-PEUVION.